



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-033

OBJET : Point 3. 2. : Désignation des représentants de la Commune au Groupement d'Intérêt public « Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID).

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :

23 mars 2026.

Dates de publication :

25 mars 2026.

Nbre de conseillers en**exercice : 27****Nbre de votants : 25**

(24 présents prenant part au vote + 1 pouvoir)

Etaient présents : LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, CABARET Gilles, LIPCZAK Adeline, VEILLÉ Christophe, SCHÉRER Anaïs, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GIMEL-HAMZA Marie-France, DOLATABADI Serge, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, LOOSVELDT Marie-Hélène, ABOUCAYA Karine, DIMANCHE Jean-Marc, DAMOTTE Stéphane, BEAUSSART Magali, BOLAND Vanessa, VANHALST Stéphanie, FOUNS Grégory, HAMELET Romain, NOUVEL Glwadys, PASQUIER Hugo, LEGUEDOIS Alexia.

Ne prenant pas part au vote : Monsieur Jean-Marie TÉTART.

Etaient absents :

BELLON Loïc (excusé), BOUCAUT Jean-Baptiste (pouvoir à BOURGOGNE Julien).

Secrétaire de séance :

Mme SAUL Monique.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Houdan, membre de l'YCID, est un groupement d'intérêt public qui a la charge de motiver et d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire yvelinois à devenir acteur de coopération décentralisée et de solidarité internationale,

Considérant que l'YCID regroupe le Conseil Départemental, les collectivités territoriales, les associations de solidarité, de la diaspora, les entreprises et les organismes divers de formation, de santé, etc.

Considérant qu'il convient de désigner nos représentants titulaire et suppléant pour représenter notre commune à l'assemblée générale de Ycid et dans les différentes instances (commissions, groupes de travail, etc),

Considérant les candidatures de Monsieur BOURGOGNE Julien, en tant que délégué titulaire et de Monsieur BOUCAUT Jean-Baptiste, en tant que délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 25 voix POUR,

Article 1. : Sont désignées pour représenter notre commune à l'assemblée générale de Ycid et dans les différentes instances (commissions, groupes de travail, etc) :

- Monsieur BOURGOGNE Julien – délégué titulaire,
- Monsieur BOUCAUT Jean-Baptiste – délégué suppléant,

qui déclarent accepter ces fonctions .

Article 2. Ampliation de cette délibération sera transmise à l'YCID.

A HOUDAN, le 01/04/2026

La Secrétaire de séance,
Monique SAUL.



Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.

La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 16 avril 2026 12:42
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260416-21847.xml;
078-217803105-20260331-2026_DEL_033-DE-1-2_22555.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-16(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: HOUDAN
N° de SIREN: 217803105
Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_033
Objet acte: Désignation des représentants de la Commune au Groupement d'Intérêt Public YCID.
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 5.3-Designation de representants
Identifiant Acte: 078-217803105-20260331-2026_DEL_033-DE

Rapport d'erreur(s):